



Commission Régionale de contrôle des clubs

La Commission Régionale de Contrôle des Clubs (CRCC) s'est réunie à 14 h 30 le mardi 15 janvier 2019 au siège de la Ligue des Hauts de France à Villeneuve d'Ascq.

Les derniers membres ayant été désignés par le Conseil de Ligue du 10 janvier 2019 la Commission a pu former son bureau :

Elle est désormais composée de : MM Daniel TROCQ, Président ; Jean-Pierre FRIVILLE, Vice-Président ; Luc LAFORGE, Secrétaire ; Jean-Marie COUTTE, Secrétaire Adjoint ; Mhammed BATROUSS, Reynald BEUDAERT, Michel DELFOSSE, Laurent DEMYSTER, Christian LANVIN, André LEMAIRE, Quentin MERESSE, Luc VAN HYFTE et Jean-Marie WARME.

Présents lors des auditions :

MM Daniel TROCQ, Président ; Jean-Pierre FRIVILLE, Vice-Président ; Luc LAFORGE, Secrétaire ; Jean-Marie COUTTE, Secrétaire Adjoint ; Reynald BEUDAERT, Michel DELFOSSE, Laurent DEMYSTER, Christian LANVIN, André LEMAIRE, Quentin MERESSE, Luc VAN HYFTE et Jean-Marie WARME.

Laurent BRANDICOURT, Coordinateur de la Commission

Excusé : M Mhammed BATROUSS

La commission s'est divisée en 2 groupes pour auditionner 6 clubs :

Ont été auditionnés :

Par le groupe 1 : SC Hazebrouck, O Grande-Synthe et US Tourcoing ;

Par le groupe 2 : FC Saint-Amand, US Saint-Omer et US Nœux-les-Mines.

Le club de Saint Amand n'ayant pu se déplacer sera reconvoqué.

La commission a rencontré quelques difficultés, les clubs de l'ex Nord - Pas de Calais n'ayant pas eu pour habitude d'être conviés dans l'après-midi.

Les clubs sont priés de prendre note que, à l'instar de la commission centrale (DNCG), toutes les auditions auront toujours lieu dans l'après-midi soit sur le site de Villeneuve d'Ascq soit sur le site d'Amiens suivant l'implantation géographique de manière à limiter la longueur des déplacements. Les clubs sont priés de prendre toutes dispositions pour se libérer aux dates de convocation. La représentation des clubs n'est pas limitée au président ; ce peut être le trésorier, ou les deux ou tout autre représentant, l'essentiel étant que le ou les présents soi(en)t au fait du fonctionnement du club.

La commission a surtout constaté une énorme absence de documents dans les dossiers. Elle demande aux clubs de régulariser au plus vite et de suivre strictement l'échéancier qui a été adressé en début de saison pour la production des documents.

La commission n'appréciera pas longtemps le fait de se déplacer pour découvrir des dossiers vides et rappelle qu'il existe un barème de sanctions en cas de constatation d'une certaine mauvaise volonté à produire les éléments demandés.

Un rapport d'audition est adressé directement à chaque club auditionné.

1. SC HAZEBROUCK

Après audition le club doit faire parvenir à la Ligue au plus tard pour le 15 février 2019 les documents complémentaires demandés

2. OGS GRANDE SYNTHÉ

Après audition le club doit faire parvenir à la Ligue au plus tard pour le 15 février 2019 les documents complémentaires demandés.

3. US TOURCOING

Après audition le club doit faire parvenir à la Ligue au plus tard pour le 15 février 2019 les documents complémentaires demandés.

4. FC SAINT AMAND

Absence excusée lors de la commission sera reconvoqué ultérieurement

5 US SAINT OMER

Après audition le club doit faire parvenir à la Ligue au plus tard pour le 15 février 2019 les documents complémentaires demandés.

6 US NOEUX LES MINES

Après audition le club doit faire parvenir à la Ligue au plus tard pour le 15 février 2019 les documents complémentaires demandés.

La commission se réunira à nouveau les 30 janvier 2019 sur le site d'Amiens :

- 14h30 AC AMIENS (530323)
- 15h30 OL SAINT QUENTIN (500164)
- 16h30 AS BEAUVAIS OISE (500108)

puis les 26 février et 26 mars.

Daniel TROCQ
président

Luc LAFORGE
secrétaire